

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20260311-2026-017-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Réunion du Bureau du 11 mars 2026

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 11 mars 2026 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 5 mars 2026

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

BARBAIRE Jean Luc donne pouvoir à CHAVANT Philippe
BOURDIER Sylvie donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 26

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2026-017

Code nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : **Marché n°2025-008 relatif à la « Collecte des déchets ménagers sur la commune de GUERET et alentours pour le compte d'Evolis 23 (23) » - Autorisation de signer le marché**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ainsi que son article L.1414-2 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant la procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'avis de marché envoyé à la publication le 19 décembre 2025 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

VU la décision d'attribution prise par les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 mars 2026 ;

Monsieur le Président rappelle que le marché actuel, conclu en 2020 avec un début d'exécution (en raison du Covid-19) au 04 janvier 2021, se termine le 30 juin 2026. Ce marché avait été constitué dans le cadre particulier du déploiement de la TEOMi et a fait l'objet d'adaptations ou optimisations successives. Il comprend les prestations de collecte en BOM pour les bacs, en polybenne grue pour les colonnes et intègre également une prestation de nettoyage des pieds de PAV (colonnes et abris bacs).

Le nouveau marché - d'une durée allant du 1er juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2031 - prévoit le niveau de service actuel avec quelques ajustements :

- diminution du nombre de professionnels en RS à prendre en charge en raison de la mise en place de la RS incitative.
- extension de la prestation de nettoyage des PAV à certains points de compostage collectifs (1 fois par semaine).
- renforcement des attentes en termes de suivi du service (traçabilité des circuits, remontée des données, signalement des refus).
- réalisation de caractérisations sur le flux REC afin de suivre l'évolution des refus spécifiquement à GUERET.

Deux solutions devaient être proposées par les candidats dans le cadre de la mise en concurrence mise en œuvre :

- Solution de base : collecte de Guéret seul, comme actuellement.
- Variante exigée : collecte de Guéret et réalisation de 3 tournées « Evolis23 ».

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 mars 2026 :

- a retenu la variante exigée classée en 1^{ère} position suite à l'analyse des offres ;
- et a attribué ce marché à VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN (87 LIMOGES) pour sa durée de 5.5 ans sur la base d'un montant total estimatif de 4 838 511,69 € T.T.C., les prestations étant rémunérées par application de prix mixtes (forfaitaires et unitaires).

Il propose d'être autorisé à signer le marché à conclure avec ce prestataire.



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- Le marché 2025-008 relatif à la collecte des déchets ménagers sur la commune de GUERET et alentours pour le compte d'Evolis 23 (23) attribué à VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN (87 LIMOGES) pour la variante exigée dont le montant total estimatif s'élève à 4 838 511,69 € T.T.C.

La durée de ce marché court à compter du 1^{er} juillet 2026 (date de démarrage effectif des prestations) jusqu'au 31 décembre 2031 inclus.

- Tous documents liés à l'exécution administrative, technique et financière à venir y afférents, dans les limites des crédits alloués à ces prestations.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **30 MARS 2026**